

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2016



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016

Le 14 novembre deux mille seize à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 8 novembre 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Maurice MONTJOVET, Esman ERGUL, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Michel BATAILLER

Étaient excusés :

Noëlle AZNAR-MOLLIEX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ
Marie Christine VANHOUTTE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Vincent ROLLAND qui a donné pouvoir à Martine BERTHET
Valérie AINAUD qui a donné pouvoir à Michel BATAILLER
Bérénice LACOMBE qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON

Le quorum étant atteint (28 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS

1° Syndicat mixte de l'Aérodrome de la Combe de Savoie (SIMACS) – Modification statutaire

Martine BERTHET

L'arrêté préfectoral portant modification statutaire du SIMACS au 31 décembre 2016 comme suit :
L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2000, modifié, est rédigé de la manière suivante :

"le syndicat a pour objet :

- le partenariat avec les administrations et avec les associations concernées par l'aviation civile.
- l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aérodrome"

a été pris en date du 14 octobre 2016.

2° Communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) – Modification statutaire

Martine BERTHET

L'arrêté préfectoral approuvant les statuts modifiés de la CO.RAL au 31 décembre 2016, a été pris en date du 12 octobre 2016.

3° Remerciements

Martine BERTHET

Le Lions Club remercie la municipalité pour son implication dans la plupart de ses manifestations.

La Croix Rouge Française remercie la municipalité pour le versement d'une subvention pour l'année 2016.

4° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à :

Régina CHARLES, adjoint administratif 2ème classe au sein du service accueil et citoyenneté, pour le décès de son beau-père, le 1^{er} novembre 2016.

5° Le prochain conseil municipal est programmé lundi 19 décembre à 18 heures

DELIBERATIONS

1-1-1 Budget principal – Décision modificative n°4

Approbation de la décision modificative n°4 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à sommes nulles en fonctionnement et à - 1 082 250,84 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

1-2-1 Budget annexe des opérations d'aménagement – Prise en charge du déficit de fonctionnement et avance remboursable 2016 – Modification

Versement au budget annexe des opérations d'aménagement d'une avance supplémentaire remboursable au budget principal de la commune en investissement de 37 340,62 euros.

Annulation du remboursement des avances accordées lors des exercices précédents pour un montant de 67 521,91 euros tel que prévu initialement au budget supplémentaire.

Annulation de la prise en charge du déficit de fonctionnement par le budget principal tel que prévu au budget supplémentaire pour 177 864,07 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Budget annexe des opérations d'aménagement – Décision modificative n° 1

Approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe 2016 des opérations d'aménagement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à - 24 862,53 € en fonctionnement et 85 479,63 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'Eglise de Conflans – Autorisation de programme/crédits de paiement 2015–2019 – Modification

Approbation de la réévaluation du montant de l' APCR pour le porter de 401 180 € à 446 796 € et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

AP/CP n°2015-01	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'église de Conflans	446 796 €	15 000 €	327 396 €	58 200 €	46 200 €
<i>Article 2313 – travaux de bâtiment</i>	287 796 €	15 000 €	272 796 €		
<i>Article 2316 – restauration œuvres d'art</i>	159 000 €		54 600 €	58 200 €	46 200 €

La décision modificative n°4 du budget principal 2016 tient compte de ces modifications.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Création d'une aire de jeux du val des roses - Autorisation de programme/crédits de paiement 2015-2016 – Modification

Extension de la période de réalisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement de 2015 à 2018, pour qu'elle corresponde au phasage de son financement ;

Modification de sa répartition en crédits de paiement comme indiqué dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2017
2015-05	Création d'une aire de jeux au parc du Val des Roses	90 000 €	90 000 €
	<i>Article 2033 – frais d'insertion</i>	1 000 €	1 000 €
	<i>Article 2315 – installations techniques</i>	89 000 €	89 000 €
	Recettes externes :	40 000 €	40 000 €
	<i>Article 1322 – Région</i>	40 000 €	40 000 €

La décision modificative n°4 du budget principal 2016 tient compte de ces modifications.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-3 Extension du système de vidéoprotection - Autorisation de programme/crédits de paiement 2015-2019 – Modification

Extension de la période de réalisation de l'opération de 2016 à 2019 ;

Augmentation du montant de l'opération de 915 732 € en dépenses à 1 112 243 € TTC (net de 844 K€ à la charge de la commune) et modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en € TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Extension du système de vidéoprotection	1 112 243 €	98 300 €	583 943 €	220 000 €	210 000 €
<i>Article 2031 – Frais d'études</i>	<i>25 100 €</i>	<i>25 100 €</i>			
<i>Article 2188 – Matériels</i>	<i>254 000 €</i>	<i>8 700 €</i>	<i>245 300 €</i>		
<i>Article 2313- Constructions</i>	<i>91 143 €</i>	<i>52 500 €</i>	<i>38 643 €</i>		
<i>Article 2315 – Installations, matériels et outillages techniques - réseau</i>	<i>742 000 €</i>	<i>12 000 €</i>	<i>300 000 €</i>	<i>220 000 €</i>	<i>210 000 €</i>

La décision modificative n°4 du budget principal 2016 tient compte de ces modifications.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE**

1-3-4 Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans – Autorisation de programme/crédits de paiement 2016–2017 – Modification

Augmentation du montant de l'opération de 2 159 200 € à 2 419 200 € en dépenses pour le budget principal de la commune (140 800 € étant supportés par le budget annexe de l'eau potable, et 310 K€ par le SIARA pour les travaux d'assainissement qui le concernent).

Modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en € TTC	CP 2016	CP 2017
2016-01	Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans <i>Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – installations techniques</i>	2 419 200 €	360 000 €	2 059 200 €

Seules les avances du FSIL pour 21 354,16 € et du CTS pour 30 000 € sont comptabilisées sur 2016.

La décision modificative n°4 du budget principal 2016 tient compte de ces modifications.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-5 Rénovation thermique des écoles – Autorisation de programme/crédits de paiement 2016–2020 – Modification

Modification du montant total de cette autorisation de programme de 2,290 M€ à 2 458 765 € ;

Modification de la répartition par crédits de paiement selon la répartition présentée dans le tableau ci-après :

Opération n°2016-02	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Rénovation thermique des écoles	2 458 765 €	6 765 €	321 000 €	1 176 000 €	480 000 €	475 000 €
<i>Article 2313 – immobilisations corporelles en cours – bâtiments, dont :</i>						
- Ecoles du Val des Roses						
- Ecoles du Champ de Mars	1 452 000 €		121 000 €	376 000 €	480 000 €	475 000 €
- Ecoles Raymond Noël, Plaine de Conflans,...	500 000 €		200 000 €	300 000 €		
	500 000 €			500 000 €		

La décision modificative n°4 de 2016 tient compte de ces modifications.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Taxe d'aménagement

A compter du 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble du territoire communal :

- Maintien du taux communal de la taxe d'aménagement à 5 % ;
- Exonération partielle à hauteur de 50 % de la taxe d'aménagement pour les constructions de logements aidés par l'Etat autres que ceux financés par le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

La présente délibération est valable pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2017 et qu'elle sera reconduite de plein droit pour un an de plus sauf si une délibération intervient avant le 30 novembre 2017

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

1-5 Demande de remise gracieuse – Avis du conseil municipal

Avis favorable à la demande de remise gracieuse de monsieur Michel DAUBORD, ancien trésorier de la ville d'Albertville constitué débiteur envers la commune d'Albertville de la somme de 735,25 euros (en principal, majoré des intérêts) au titre de sa gestion comptable de l'exercice 2011 pour avoir payé deux mandats afférents à des frais de déplacements et de mission du maire et des élus d'Albertville à Winnenden, notamment à l'occasion des événements tragiques ayant touché notre ville jumelle sans disposer de la délibération accordant un mandat spécial à l'élu local et d'avoir engagé ainsi sa responsabilité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Désignation des nouveaux représentants au conseil d'agglomération issu de la fusion

ELECTION AU SCRUTIN DE LISTE A UN TOUR DES DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUPPLEMENTAIRES AU FUTUR CONSEIL D'AGGLOMERATION

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 33
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

LISTES	Suffrages obtenus	Nombre de conseillers d'agglomération
DEBOUT ALBERTVILLE	25	2
OSONS ALBERTVILLE	8	0

Sont élus délégués au conseil d'agglomération

- 1. Josiane CURT**
- 2. Jean-Pierre JARRE**

2-1-2 Rattachement de l'office public de l'habitat (OPH) Val Savoie Habitat à la communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL)

Approbation du rattachement de Val Savoie Habitat à la communauté de communes de la région d'Albertville à compter du 1^{er} janvier 2017.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-1 Convention de mise à disposition de parkings – Mondial de Handball

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition gracieuse du CO FRANCE 2017 à l'occasion du championnat du monde de Handball 2017, de deux aires de stationnement situées à proximité de la Halle Olympique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} janvier 2017 :

- création d'un poste de brigadier chef principal de police municipale à temps complet par suppression d'un poste de brigadier à temps complet ;
- création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet par suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- création d'un poste d'animateur à temps complet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Recrutement des agents recenseurs

Recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 4 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette de 0,67 euro par logement et 1,28 euro par habitant ;
- prime de 20% maximum en fonction de la qualité du travail effectué ;
- indemnité horaire pour 6 heures de formation préalables ;
- une semaine de travail à temps non complet rémunéré à l'indice majoré 325 pour les opérations de contrôle accomplies pendant et au terme du recensement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Jean-François BRUGNON a quitté momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié (27 personnes)**

3-4 Service civique – Convention avec la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise

Approbation de l'accueil de jeunes volontaires en service civique au sein des services de la commune dans le cadre du projet de la mission locale jeunes « un permis de conduire, une action citoyenne » et signature de la convention type de mise à disposition de volontaire entre la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise, la ville et chaque jeune retenu en service civique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Jean-François BRUGNON a rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié (28 personnes)**

3-3 Convention avec le centre de gestion de la Savoie

Approbation et autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du centre de gestion de la Savoie qui prend effet à la date de signature pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1-1 ZAC du parc olympique – Attribution de la concession d'aménagement

Le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée du Parc Olympique à la Société d'Aménagement de la Savoie ;
- de prendre en considération le programme technique de l'opération, tel que défini dans le traité de concession, détaillant le programme prévisionnel des constructions et le programme des travaux ;
- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la concession de 13 435 000 € HT, qui fait apparaître un montant prévisionnel de participation financière de la ville de 5 585 000 € HT (TVA en sus au taux en vigueur) réparti comme suit :
 - apport en nature du foncier au bilan de l'opération : 2 585 000 € HT
 - participation au financement des équipements publics réalisés par l'aménageur et qui feront retour dans le patrimoine communal : 3 000 000 € HT
 - absence de participation à l'équilibre du bilan
- d'approuver les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps ;
- d'approuver la possibilité de solliciter toute participation et subvention complémentaire auprès de l'État, des autres collectivités territoriales ou de leurs groupements, voire des établissements publics, que ce soit de la part du concessionnaire ou de la commune d'Albertville ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant, à exécuter toutes les formalités afférentes à l'entrée en vigueur de la concession et à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant, à signer :
 - la concession d'aménagement avec la Société d'Aménagement de la Savoie, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale n'en soit bouleversée ;
 - tout document nécessaire à l'apport en nature ou à la cession du foncier concerné ;

- toute procédure, tout acte et tout dossier nécessaire à la mise à la mise en œuvre de l'opération projetée ;
- de décider que le montant de la participation financière sera inscrit dans le budget principal de la commune, dans la limite des crédits votés par le conseil municipal, selon le calendrier de versement prévu par le traité de concession.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Contrat territorial jeunesse – Convention 2016-2018

Approbation de la convention 2016-2018 du nouveau contrat territorial jeunesse et autorisation à l'adjoint ayant reçu délégation à signer la convention avec le représentant du conseil départemental. La convention est conclue pour une période de deux ans : 2016-2018.

Le soutien financier du département pour la ville d'Albertville représente une subvention de 54 990 euros pour l'année 2016. Le montant de l'année 2017 fera l'objet d'un avenant à la présente convention en fonction du vote des crédits départementaux conditionné à la production d'une évaluation intermédiaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Marché de travaux de réfection de la toiture de l'école élémentaire du Champ de Mars – Lancement de la consultation

Une première consultation avait été lancée, avec 2 lots :

- Lot 1 Maternelle du Val des Roses (ancienne partie)
- Lot 2 Élémentaire du Champ de Mars pour lequel aucune n'a été déposée.

Relance de la consultation pour le lot 2 pour un montant estimé de 241 000 € HT

Le projet consiste à déposer la couverture existante, à renforcer la charpente métallique et à recréer une couverture intégrant une isolation et une isolation du plénum complémentaire, permettant d'atteindre les exigences de la RT 2012 et BBC, avec un "R" de 8.15 pour un R de 8 exigé.

Lancement de la consultation par application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 n°2016-360, conformément à l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales et autorisation à signer le marché concerné (ainsi que toutes les pièces afférentes) et à l'exécuter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H15**